



Saison 2024/2025

Procès-verbal n°5 de la Commission des Règlements

| | |
|--------------|--|
| Réunion du : | Mercredi 20 novembre 2024 |
| A : | A 19H en visioconférence |
| Présidence : | M. Nicolas THABARD |
| Présents : | MME Sylvie SCHOUWEY MM. Mickaël LUCAS et Michel MONIOTTE. |
| Excusés : | MM. David PARIS et Robert PRICAZ |

1. FORFAITS SIMPLES

Dossier n° 22369903

Critérium U15 Féminines : Molay 1 – Angillon/Champagnole - Samedi 9 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Molay 1 (2^{ème} forfait)
Amende : 30 € Molay.

Dossier n° 22369882

Départemental 2 – Poule A : Lons RC 3 – Jura Lacs 3 – Dimanche 10 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Lons RC 2 (2^{ème} forfait)
Amende : 55 € à Lons RC

Dossier n° 22369787

Départemental 4 – Poule A : Haut-Jura 2 – Macornay 3 – Dimanche 10 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Macornay 3
Amende : 55 € à Macornay.

Dossier n° 22399536

Départemental 2 Féminines à 8– Poule A : Petite Montagne 1 – Perle du Jura 2 – Dimanche 17 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Perle du Jura 2
Amende : 30 € à Perle du Jura.

Dossier n° 22399554

Départemental 1 Féminines : Beaufort/Sagy 1 – Triangle d'Or 1 – Dimanche 17 novembre 2024

- ✓ Forfait de l'équipe de Triangle Or 1
Amende : 55 € à Triangle d'Or.
La rencontre retour sera inversée.

2. FORFAIT GENERAL

Dossier n° 28431758

Départemental 2 – Poule A : Lons RC 3 – Champagnole 3 – Dimanche 17 novembre 2024

- ✓ Forfait général de l'équipe de LONS RC 3 déclaré le 16 novembre 2024.
Amende : 130 € à Lons RC.



La commission précise que l'ensemble des points acquis lors des matchs contre cette équipe sont supprimés et que l'équipe Lons RC 3 sera automatiquement rétrogradée en D3 pour la saison prochaine.

3. MATCHS ARRETES

Dossier n° 22370742

Départemental 1 : Poligny/Grimont 2 – Mouchard/Arc 1 – Samedi 9 novembre 2024

- Match arrêté par M. l'arbitre en raison d'un brouillard persistant.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ La Commission
 - Dit match à rejouer
 - Transmet le dossier à la Commission Sportive pour la reprogrammation de cette rencontre.

Dossier n° 22370744

Départemental 1 : Jura Nord 1 – La Joux 2 – Samedi 9 novembre 2024

- Match arrêté par M. l'arbitre en raison d'un brouillard persistant.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ La Commission
 - Dit match à rejouer
 - Transmet le dossier à la Commission Sportive pour la reprogrammation de cette rencontre.

Dossier n° 29934655

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Molay 1 – Crotenay/C. Ain 2 – Samedi 16 novembre 2024

- Match arrêté par M. l'arbitre en raison d'un brouillard persistant.

Après examen des pièces figurant au dossier,

- ✓ La Commission
 - Dit match à rejouer
 - Transmet le dossier à la Commission Sportive pour la reprogrammation de cette rencontre.

3. RESERVES NON CONFIRMÉES

Dossier n° 22401887

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Poligny/Grimont 3 – Plateau 39 1 – Dimanche 17 novembre 2024

- Réserves d'avant match déposée par le capitaine du FC Plateau sur la participation du joueur numéro 6 de Poligny/Grimont CHERFI Faouzi qui a participé au dernier match de l'équipe supérieure de Poligny/Grimont contre Mouchard/Arc. Cette équipe ne jouant pas ce jour, aucun joueur ne peut redescendre en équipe inférieure ce jour.

- **Réserve non confirmée.**

- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Plateau 39 de 30 € (non-confirmation de réserve) et confirme la qualification de l'équipe de Plateau 39 1 pour le tour suivant.

Dossier n° 22401903

Coupe Sport2000/C. Mutuel : Petite Montagne 2 – Brenne Orain 2 – Samedi 16 novembre 2024

- Observation d'après-match déposée par l'équipe de Brenne Orain sur l'équipe complète de Petite Montagne pour des joueurs susceptibles d'avoir joué en équipe première le week-end dernier.

- **Réserve non confirmée.**



- ✓ La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Brenne Orain de 30 € (non-confirmation de réserve) et confirme la qualification de l'équipe de Petite Montagne 2 pour le tour suivant.

6. CONTROLE DES JOUEURS SUSPENDUS

Dossier n° 22373952

Départemental 4 – Poule A : Aromas 2 – Septmoncel 1 – Dimanche 3 novembre 2024

- Contrôle des joueurs et dirigeants suspendus par le secrétariat du District.

Après examen des pièces figurant au dossier,

✓ Considérant que le joueur d'Aromas, sanctionné par la Commission de Discipline d'un match de suspension à compter du 21 octobre 2024, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre en tant que joueur en n'ayant pas purgé sa sanction en équipe 2. (Article 150 RG FFF)

La Commission

- Dit le joueur d'Aromas, non qualifié pour participer au match
- Inflige à Aromas l'amende réglementaire de 80 € pour participation d'un joueur suspendu.
- Donne match perdu par pénalité à Aromas 1, moins 1 point – score : 0 – 1 pour en reporter le bénéfice à Septmoncel (3 points)
- Inflige au joueur d'Aromas un match de suspension ferme à purger à compter du 02 Décembre 2024.

Le secrétariat adressera la notification de la décision au club d'Aromas par mail recommandé.

7. FMI

Dossier n° 22373128

U13 Départemental 3 – Poule D : Foucherans 3 – Pleure/Mt S/Vaudrey 2 – Samedi 9 novembre 2024

- ✓ Absence de tablette
- Amende : 16 € à Foucherans.

Dossier n° 22400422

U13 Départemental 3 – Poule B : Montmorot 1 – Lons RC 3 – Samedi 16 novembre 2024

- ✓ Non envoi de constat d'échec.
- Amende : 46 € à Montmorot.

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues aux articles 188 à 190 des R.G. de la F.F.F. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Nicolas THABARD,
Président Cion Règlements